

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

⑰

N° 79 19625

⑤④ Support réglable et orientable pour téléviseurs et appareils similaires.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.³). A 47 B 81/06.

②② Date de dépôt..... 25 juillet 1979.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 7 du 13-2-1981.

⑦① Déposant : ERARD Henri, résidant en France.

⑦② Invention de : Henri Erard.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Joseph et Guy Monnier, conseils en brevets d'invention,
150, cours La Fayette, 69003 Lyon.

La présente invention a trait aux supports destinés à être associés à des téléviseurs ou appareils similaires, et elle a plus spécialement pour but de permettre la réalisation d'un tel support qui, de par ses possibilités de réglage en hauteur et en orientation
5 comme de par sa simplicité de construction, soit susceptible de répondre particulièrement bien aux divers desiderata de la pratique.

Le support suivant l'invention est principalement remarquable en ce que son piétement comprend un organe tubulaire de raccordement dont la base coopère, par l'intermédiaire d'un mécanisme de
10 blocage axial, avec l'embase tubulaire usuelle du piétement, tandis que son sommet est directement coiffé par un manchon solidaire du plateau destiné à recevoir l'appareil considéré.

Conformément à un mode de mise en oeuvre préféré de la disposition qui précède, le mécanisme de blocage axial est formé par une
15 vis engagée dans un taraudage transversal de l'embase et propre à venir s'engager dans une dépression longitudinale pratiquée dans l'organe de raccordement de façon telle que sa profondeur aille en décroissant de bas en haut. Par ailleurs le sommet de cet organe de raccordement présente une série de petites saillies longitudinales
20 qui assurent le coïncement du manchon du plateau, en évitant de la sorte tout jeu intempestif.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

25 Fig. 1 montre, préalablement à leur montage, les trois pièces principales du piétement du support suivant l'invention.

Fig. 2 est une coupe axiale représentant ces trois pièces à l'état monté.

Fig. 3 et 4 sont des coupes transversales suivant III-III,
30 respectivement IV-IV (fig. 2).

En fig. 1 et 2 la référence 1 désigne la partie tubulaire supérieure de l'embase de type usuel du support considéré. On supposera qu'à la façon habituelle cette partie 1 surmonte des bras horizontaux divergents équipés à leur extrémité libre d'une roulette ou
35 galet qui permet le déplacement aisé de l'ensemble du support. Au voisinage de son sommet la partie tubulaire 1 présente un bossage cylindrique 1a (fig. 2 et 3) tourné vers l'intérieur et taraudé pour recevoir une tige filetée 2 munie d'un volant de manoeuvre 3.

A l'intérieur de la partie tubulaire 1 est emmanchée, à jeu
40 réduit, la base d'un organe tubulaire de raccordement 4 qui est nor-

malement susceptible de coulisser axialement dans ladite partie 1. Cet organe 4 est embouti pour comporter une dépression longitudinale 4a dont la profondeur va en croissant de haut en bas et c'est contre le fond oblique de cette dépression 4a que vient s'appliquer l'extrémité de la tige 2.

Le sommet de l'organe de raccordement 4 est conformé pour présenter une série de saillies 4b tournées vers l'extérieur. Ces saillies 4b, au nombre de six dans l'exemple de réalisation envisagé, peuvent être obtenues de toute manière appropriée, par exemple en 10 enfonçant à force dans le débouché supérieur de l'organe 4 un mandrin plein usiné pour comporter six nervures longitudinales. L'extrémité supérieure de l'organe 4 est coiffé par un manchon 5 solidaire de la face inférieure de la partie centrale du plateau usuel 6 du support.

15 On conçoit sans peine les avantages présentés par la construction qui vient d'être exposée. L'obliquité présentée par le fond de la dépression 4a détermine un effet d'auto-blocage particulièrement efficace, en ce sens que le plateau 6 ne peut se déplacer brusquement vers le bas sous le poids du téléviseur, même dans le cas où 20 le dispositif 2-3 aurait été insuffisamment serré. En tout état de cause l'utilisateur peut, grâce au mécanisme de réglage, disposer l'appareil téléviseur à la hauteur exacte qu'il désire, et ce de manière simple et pratique, sans nécessité d'outils spéciaux ni d'habileté particulière.

25 Par ailleurs, si l'on prend soin d'établir les saillies 4b de façon à ce qu'elles définissent un cercle circonscrit de diamètre très légèrement supérieur au diamètre intérieur du manchon 5, ce dernier est mis en place à force moyennant une légère déformation desdites saillies. Tout jeu latéral est ainsi rendu impossible et 30 l'on évite de la sorte tout effet de basculement latéral de la partie supérieure du support, le plateau 6 restant toutefois orientable.

Il doit d'ailleurs être entendu que la description qui précède n'a été donnée qu'à titre d'exemple et qu'elle ne limite nullement le domaine de l'invention dont on ne sortirait pas en remplaçant 35 les détails d'exécution décrits par tous autres équivalents.

RE V E N D I C A T I O N S

1. Support réglable et orientable pour téléviseurs et appareils similaires, du genre comportant un plateau supporté par un piétement vertical, caractérisé en ce que le piétement comprend un organe tubulaire de raccordement dont la base coopère, par l'intermédiaire d'un mécanisme de blocage axial, avec l'embase tubulaire usuelle tandis que son sommet est directement coiffé par un manchon solidaire de la partie centrale du plateau.

2. Support suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le mécanisme de blocage axial comprend une tige filetée engagée dans un taraudage transversal de l'embase, l'une des extrémités de cette tige étant équipée d'un volant de manoeuvre tandis que l'extrémité opposée vient porter contre le fond d'une dépression pratiquée longitudinalement dans l'organe tubulaire de raccordement, la profondeur de cette dépression allant en croissant de haut en bas afin de permettre l'obtention d'un effet d'auto-blocage.

3. Support suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le sommet de l'organe tubulaire de raccordement comporte une série de saillies tournées vers l'extérieur pour définir un cercle de diamètre légèrement supérieur au diamètre intérieur du manchon, de façon à ce que ce dernier doive être enfoncé à force en évitant tout jeu intempestif.

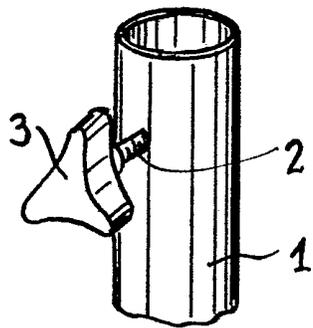
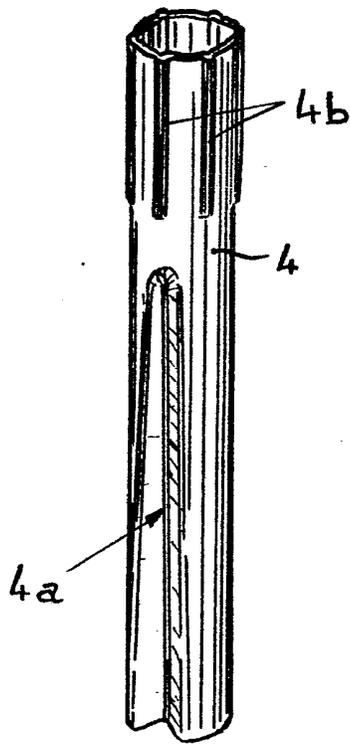
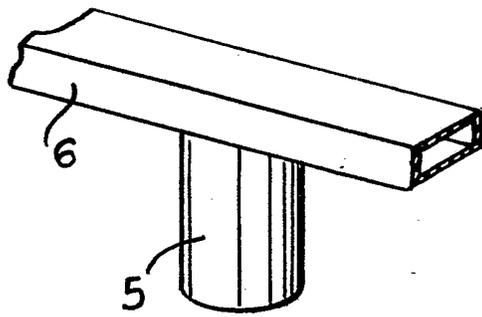


Fig. 1

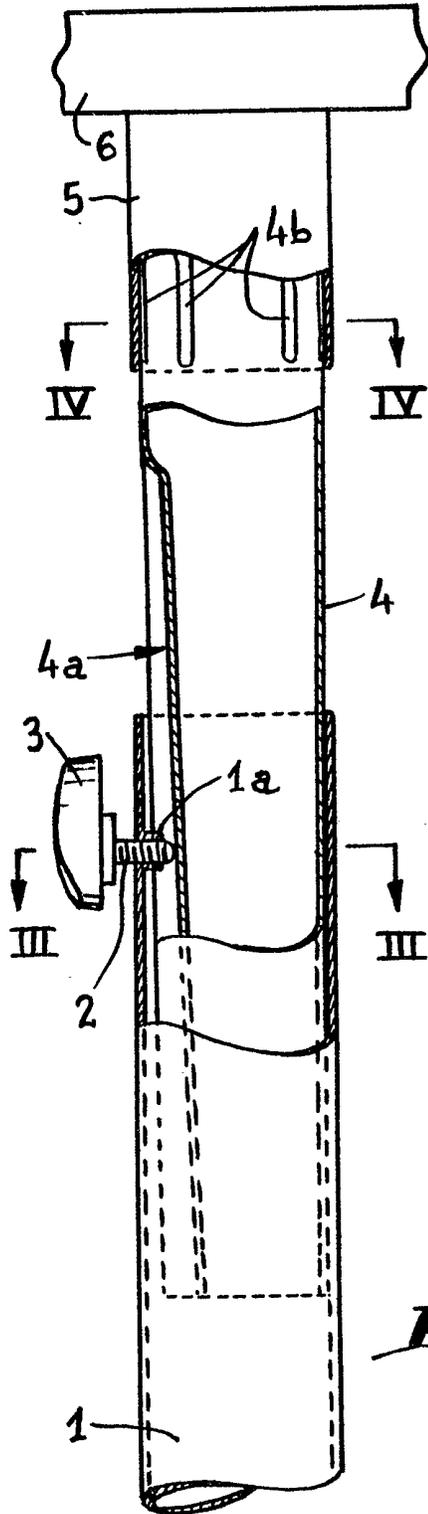


Fig. 2

Fig. 4

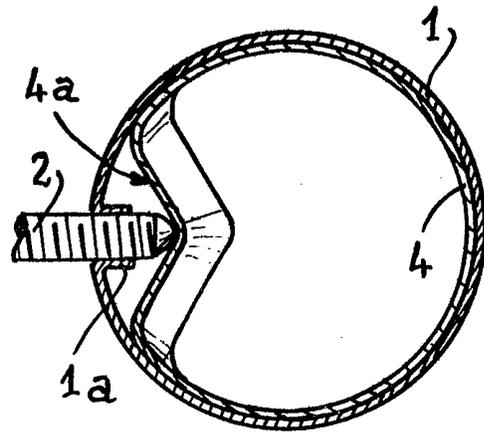
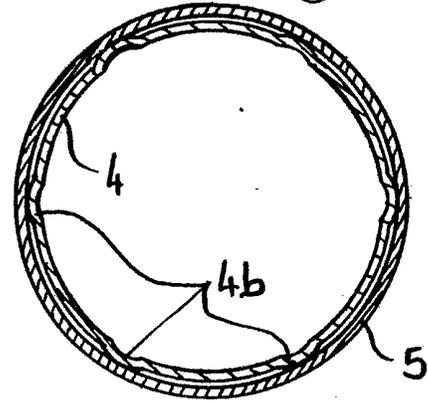


Fig. 3